

Les obligations comptables de l'association sportive

Les dirigeants des clubs de la Ville de Mirecourt ont été conviés récemment à une soirée d'information sur le thème des obligations comptables des associations sportives. Cette réunion a été brillamment animée par Anthony Scrémin, venu de Metz, mais vosgien d'origine, responsable pédagogique de la formation des dirigeants au Comité régional olympique et sportif de Lorraine, et formateur pour le CDOS 57, spécialisé dans la gestion et la comptabilité des associations sportives. Anthony Scrémin est en outre un grand sportif devant l'Éternel, notamment dans le domaine du basket et surtout du tennis de table.

Au programme de la soirée : les obligations légales et statutaires, les obligations liées à la demande de subvention, les avantages liés à l'abandon de remboursement des frais de déplacement, et présentation du logiciel « Basi'Compta ».

Une vingtaine de participants ont répondu à l'invita-

tion de la présidente Pascale Pierrot-Cracco : présidents, trésoriers et secrétaires, représentant une dizaine d'associations sportives adhérentes à l'office municipal des sports de Mirecourt ont suivi avec beaucoup d'attention les explications de l'intervenant. Une intéressante documentation a été fournie aux participants, des exercices simples et efficaces ont permis à chacun d'y trouver réponses à ses attentes. Deux heures d'échanges riches et passionnés, pour la plus grande satisfaction de tous.

Le prochain rendez-vous de l'OMS est prévu le vendredi 13 mai de 20 h à 21 h 30, à la salle des arts martiaux Jean-Luc Rougé, Rue Bonn-Beuel, pour une soirée bien-être, animée par Sylvia Kamysz, praticienne en Tuina An Mo, dont la technique s'appuie sur une approche énergétique constituant l'un des outils thérapeutiques de la médecine traditionnelle chinoise. Une simple tenue de détente est à prévoir.



Pascale Pierrot-Cracco (à gauche) et l'OMS ont proposé une soirée sur la tenue des comptes associatifs.